

Le rapport sur l'avenir du métier d'avocat est arrivé

■ Le ministre de la Justice l'a reçu lundi. Il attend désormais les réactions des barreaux.

Il l'attendait pour la fin de l'année 2017. Il a fini par le recevoir lundi. Le rapport demandé par le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V) aux avocats Patrick Hofströssler (qui fut l'associé du ministre dans son ancien cabinet) et à Patrick Henry, ancien président d'Avocats.be, lui est parvenu en ce froid début de semaine.

Ce volumineux document comporte une série de propositions en vue de moderniser la profession d'avocat, un exercice que Koen Geens entend mener à bien en 2018. Il l'a immédiatement transmis à Jean-Pierre Buyle, président d'Avocats.be et à Edward Janssens, président de l'OVb, le pendant flamand d'Avocats.be. Les deux hommes vont, sans tarder, entamer une série de consultations avec les bâtonniers des différents barreaux et feront parvenir leur avis au ministre pour fin mai au plus tard.

Débats houleux

Le rapport, consultable sur le site web du SPF Justice à partir de ce mardi, contient une série de propositions qui, lorsqu'elles furent partiellement dévoilées fin de l'année passée, ont entraîné des réactions parfois hostiles chez les avocats.

En proposant, par exemple, de permettre aux avocats de cumuler leur profession avec d'autres comme lobbyiste ou syndic d'immeubles, d'encourager les associations entre avocats, notaires et huissiers ou de permettre l'inscription de sociétés d'avocats au tableau de l'Ordre, les deux experts avaient fâché des collègues et une pétition avait été lancée pour "contrer" leurs suggestions jugées "économiques" et pas assez "éthiques" par certains.

Des débats ont déjà eu lieu autour des travaux des deux hommes et ils vont sans nul doute reprendre à la suite de la publication du rapport. Il faudra voir si les contempteurs du travail des deux experts continueront à prétendre qu'ils n'ont pas été capables de représenter une profession exercée par des femmes ou des hommes de toute origine sociale et pas seulement par des avocats d'affaires.

M^e Henry a toujours affirmé avoir voulu rendre un rapport indépendant et non avoir cherché à "faire la synthèse de ce que souhaitent les uns et les autres". Pour lui, "les avocats étaient des défenseurs, ils sont devenus des conseils et ils doivent devenir des accompagnateurs stratégiques". Il insiste sur la nécessité, pour la profession, de s'approprier l'intelligence artificielle et les nouvelles ressources de la technologie pour offrir à sa clientèle, à un prix accessible, les services qu'elle attend. A ses yeux, le barreau ne peut plus "rester un îlot du passé au milieu de l'océan du progrès".

J.-C.M.